

Rapports du Conseil régional - Réf. 368322, 368271 et 364390

- Programme d'animation des filières touristiques de Nouvelle-Aquitaine vers un tourisme écoresponsable
- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2020-2022 entre la Région et la MONA
- Soutien au projet de requalification touristique de l'Arsenal de Rochefort

Séance plénière du 15 octobre 2019

Le Schéma régional de développement touristique et des loisirs (SRDTL), adopté par le Conseil Régional en juin 2018, affiche l'ambition de faire « *de la Nouvelle-Aquitaine la première région touristique durable* ». Les trois projets de délibérations proposés à l'avis de l'assemblée socio-professionnelle peuvent constituer une traduction concrète de cette ambition. Le CESER salue à ce titre la volonté du Conseil Régional d'intégrer le sujet du tourisme dans une trajectoire vertueuse sur les sujets de l'écoresponsabilité et du développement durable et note avec intérêt que ces trois délibérations s'inscrivent, à des degrés divers, en cohérence avec la feuille de route « Néo Terra ».

Le programme d'animation des filières touristiques de Nouvelle-Aquitaine vers un tourisme écoresponsable ne concerne en fait que l'interfilière de l'hébergement touristique. Le CESER propose qu'elle soit précisée sur deux points majeurs :

- les critères d'intégration dans l'expérimentation de nouvelles zones géographiques doivent être formalisés de manière claire ;
- l'évaluation, embryonnaire à ce stade, doit être développée pour permettre une réelle prise de décision des cosignataires de la convention sur la continuité ou l'élargissement du dispositif expérimental. Tel qu'il est rédigé actuellement dans l'article 7, le CESER doute de l'efficacité du bilan d'activité.

Le CESER engage le Conseil Régional à ne considérer cette convention de partenariat que comme une étape et à inscrire l'ensemble de la filière touristique dans une dynamique vers l'écoresponsabilité.

Par ailleurs, le Conseil Régional pourrait profiter de la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Mission des Offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine (MONA) pour inciter cette dernière à engager résolument ses actions dans le tourisme responsable, tant du point de vue environnemental que social. Le travail de la MONA étant reconnu et salué par les professionnels du secteur touristique, elle pourrait aisément user de cette influence pour porter les valeurs du tourisme durable davantage encore qu'elle ne le fait aujourd'hui.

Enfin, le soutien du projet de requalification touristique de l'Arsenal de Rochefort par le Conseil Régional est salué par le CESER. Ce dernier attire toutefois l'attention sur le financement de cette opération qui ne semble pas stabilisé, en l'état des informations transmises au CESER. Le Conseil Régional devra notamment s'assurer que le financement de l'Etat est bien à la hauteur du budget prévisionnel indiqué dans le protocole d'accord joint à la délibération. Si tel n'est pas le cas, la viabilité du projet serait remise en cause.

Compte tenu de l'importance du secteur du tourisme pour la région et de sa transversalité sur plusieurs secteurs (économie, aménagement du territoire, environnement), le CESER aurait souhaité une présentation de ces projets de délibérations par les services du Conseil Régional.

Le CESER accueille favorablement ces trois projets de délibérations, au travers desquels le Conseil Régional intègre le sujet du tourisme dans une trajectoire vertueuse sur les sujets d'écoresponsabilité et de développement durable. L'assemblée socio-professionnelle l'encourage à aller plus loin dans cette démarche avec quelques pistes d'amélioration.

Programme d'animation des filières touristiques de Nouvelle-Aquitaine vers un tourisme écoresponsable

Le CESER note tout d'abord un manque de précision dans l'intitulé de ce projet de délibération. En effet, ce titre laisse penser que toutes les filières touristiques sont concernées par ce programme d'animation vers l'écoresponsabilité. Or, seule l'interfilière de l'hébergement touristique est concernée par la convention de partenariat avec le Conseil Régional et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) (même si l'Union Nationale des Associations de Tourisme -UNAT- regroupe aussi des organismes de voyages). Cette précision gagnerait à figurer dans le titre de la délibération.

Un travail engagé depuis 2017 avec l'interfilière de l'hébergement touristique

La convention de partenariat entre le Conseil Régional, l'ADEME et l'interfilière de l'hébergement touristique intervient suite à un travail engagé depuis septembre 2017 par l'interfilière, qui a permis d'élaborer un plan d'actions porteur d'une stratégie de tourisme écoresponsable.

Si les pistes d'actions prévisionnelles figurent bien en annexe de la convention, les résultats des travaux de la mission de préfiguration auraient été utiles au CESER pour rendre son avis et auraient pu lui être transmis à l'appui de la délibération.

Un périmètre qui interroge

Pour réaliser cette expérimentation d'une durée de trois ans, le Conseil Régional et l'ADEME ont sélectionné deux territoires test :

- les îles et le littoral charentais (Île de Ré, Île d'Oléron, Rochefort-Océan, Royan Atlantique, 17) ;
- la basse vallée de la Vézère (de Brive-la-Gaillarde à Limeuil dont les communautés de communes de la Vallée de l'Homme, Sarlat-Périgord-Noir et Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède, 24).

Les services du Conseil Régional ont indiqué au CESER que les deux zones expérimentatrices ont été sélectionnées compte tenu de leur avancée dans la démarche écoresponsable : par exemple, l'île d'Oléron est labellisée Territoire à énergie positive. La Vallée de la Vézère est quant à elle inscrite dans la démarche des Grands Sites de France.

D'autres sites auraient pu intégrer l'expérimentation, mais ils n'étaient pas suffisamment avancés dans la démarche. La volonté était de restreindre à des territoires engagés et ayant une forte activité touristique. D'autres sites pourront toutefois intégrer l'expérimentation au fur et à mesure de leur avancée.

Le CESER note toutefois que les critères d'intégration dans l'expérimentation de nouveaux territoires ne figurent pas dans la convention. Pour plus de transparence envers les territoires intéressés, il conviendrait que la convention précise de manière explicite les conditions leur permettant d'intégrer ce dispositif expérimental à l'avenir.

Une évaluation à renforcer

L'article 7 de la convention de partenariat prévoit les modalités d'évaluation de l'expérimentation avec la production d'un bilan annuel d'activité et d'une restitution finale.

L'attention du Conseil Régional est attirée par le CESER sur la nécessité de disposer d'une évaluation de cette expérimentation avec de véritables indicateurs de performances suffisamment clairs et précis. Seule une véritable évaluation peut permettre aux différents cosignataires de savoir dans quelles conditions cette expérimentation peut être poursuivie ou généralisée.

Les bilans détaillés évoqués dans cet article 7 doivent s'appuyer sur des indicateurs précis pour être pertinents et permettre la prise de décision sur la poursuite ou non de l'expérimentation. De même, les indicateurs d'activité doivent être précisés.

Les services du Conseil Régional ont indiqué au CESER que les tableaux d'indicateurs n'étaient pas encore créés : le Conseil Régional devra donc être particulièrement vigilant dans leur élaboration.

Le CESER pense toutefois que l'expérimentation permettra de consolider et de clarifier ces différents points.

Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2020-2022 entre la Région et la MONA (Mission des Offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine)

Cette convention pluriannuelle d'objectifs de moyens (CPOM) s'inscrit dans le cadre de la charte adoptée par le Conseil Régional lors de la commission permanente du 9 juillet 2018. Comme il l'avait déjà fait lors de son avis sur la CPOM avec l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A) adopté lors de la plénière des 18 et 19 juin derniers, le CESER souhaite disposer, pour toutes les CPOM signées dans ce cadre, d'informations d'évaluation sur les actions réalisées par l'opérateur cosignataire de cette convention et renouvelle donc cette demande auprès du Conseil Régional.

La Mission des Offices de tourisme Nouvelle-Aquitaine (MONA) est parfaitement identifiée par les acteurs et les offices du tourisme qui reçoivent, grâce aux nombreuses formations dispensées, un soutien indispensable, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des textes règlementaires très nombreux dans ce secteur.

Le CESER insiste auprès du Conseil Régional pour que, dans ses actions, la MONA s'oriente plus résolument vers un tourisme responsable, tant du point de vue environnemental que social, auprès de ses partenaires. Si les efforts du secteur touristique sont sensibles dans ce domaine et doivent être salués, le travail est encore important pour atteindre un niveau satisfaisant. La MONA pourrait être le relai idéal de ces valeurs auprès des acteurs touristiques.

Soutien au projet de requalification touristique de l'Arsenal de Rochefort

Un projet d'ampleur, structurant pour le territoire

Le CESER salue la volonté du Conseil Régional de soutenir ce projet de requalification touristique de l'Arsenal de Rochefort porté par la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan, qui doit apporter un nouveau souffle à Rochefort après les difficultés rencontrées suite à la fin du chantier de l'Hermione. L'assemblée socio-professionnelle note avec intérêt que la mise en valeur et la restauration du site seront réalisées en cohérence avec la feuille de route « Néo Terra ».

Des projections ambitieuses en termes d'affluence et de panier moyen

Le projet de délibération précise que les investissements doivent se traduire par une augmentation de la fréquentation conséquente. Celle-ci passerait de 240 000 visiteurs actuellement en moyenne à 400 000 visiteurs payants.

De même, le projet de délibération annonce une augmentation de la dépense moyenne par visiteur (de 9 € en 2017 à 13 € hors taxe en 2021).

Ne disposant pas, dans les documents transmis par le Conseil Régional, des études ayant conduit à ces projections, le CESER ne peut que se montrer dubitatif devant l'annonce de ces chiffres qui semblent très optimistes.

Un budget à consolider, qui fait naître des inquiétudes

Les éléments budgétaires portés à la connaissance du CESER font naître une certaine inquiétude sur la viabilité du projet tel qu'il est présenté.

Le soutien financier du Conseil Régional est prévu à hauteur de 5 millions d'euros en page 11 du protocole d'accord (tableau intitulé « Part des financeurs »). Cependant, la Décision Modificative n°1 (Tome I, page 6) du Budget 2019, transmise par l'exécutif régional au CESER dans le cadre de la présente plénière, fait apparaître une autorisation de programme pour le projet sur l'Arsenal de Rochefort à hauteur de 4 millions d'euros. Le CESER s'interroge donc sur la part qui sera finalement versée par le Conseil Régional à cette opération.

D'autre part, le protocole d'accord précise à la même page que 3,5 millions d'euros ont été sollicités auprès de l'Etat mais que seuls « 300 000 euros sont acquis à ce jour ».

Au vu de cette dernière formulation, le CESER est inquiet sur la viabilité du projet tel qu'il est présenté : si plus de 3 millions d'euros manquent dans le budget, soit environ 13 % du budget total prévisionnel, quelles sont les actions qui ne pourront pas être financées ? L'opération sera-t-elle entièrement remise en cause ?

Le CESER invite instamment le Conseil Régional à obtenir toutes les garanties sur le financement de l'intégralité du projet, tel qu'il est prévu dans le protocole d'accord.

Le fait que le budget d'une opération de cette ampleur ne soit pas stabilisé alors que les travaux sont censés débuter en 2019 ne paraît pas rassurant pour le CESER.



Proposition de la commission 4 « Économie »
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FREMONT ; Secrétaire : Anne COUVEZ

Avec la contribution de la commission :
- 3 « Environnement »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY.

Vote sur l'avis du CESER

«- Programme d'animation des filières touristiques de Nouvelle-Aquitaine vers un tourisme écoresponsable
- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2020-2022 entre la Région et la MONA
- Soutien au projet de requalification touristique de l'Arsenal de Rochefort »

96 votants
96 pour

Adopté à l'unanimité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine